

DEPARTEMENT DU NORD
 ARRONDISSEMENT DE LILLE
 COMMUNE DE VERLINGHEM

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-deux, le jeudi huit décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Verlinghem s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry BONTE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le trente novembre deux mil vingt-deux, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Membres présents : M. Thierry BONTE, Maire – M. Benoît BOUREL – Mme Anne GOFFAUX – M. Damien DELAIRE – Mme Gaëlle COMBRIS – M. Philippe BUISINE, Adjoint au Maire. Mme Elsa BLANQUART – M. Christophe GAQUIERE Conseillers Municipaux Délégués. M. Bernard DECLERCK – Mme Dominique QUINART – M. Bruno POLLEZ – Mme Nathalie MASSON – Mme Capucine MAYEUR – Mme Annick GOUSSEN – Mme Christiane MEURILLON – M. Éric FORESTIER – M. Antoine CREPIN – Mme Virginie HUGBART-DELANNOY, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : M. Grégoire HAMY (pouvoir à Mme Capucine MAYEUR).

Secrétaire de Séance : Mme Capucine MAYEUR.

N° 2022-51 - Objet : Adoption des tarifs des concessions de terrain, de columbarium, dépôt d'urne cinéraire et dispersions de cendres funéraires au cimetière communal à compter du 1^{er} janvier 2023.

Rapporteur : Mme Anne GOFFAUX.

Il est proposé, tout en précisant que les demandes de concessions ne seront satisfaites que pour les personnes décédées, de fixer le tarif des concessions de terrain, de columbarium, de dépôt d'urne cinéraire et de dispersion de cendres funéraires au cimetière communal à compter du 1^{er} janvier 2023 comme suit :

TERRAINS		
1 ^{ère} Concession	1 & 2 places	3 places
15 ans	132,00 €	201,00 €
30 ans	250,00 €	377,00 €
50 ans	639,00 €	958,00 €
Perpétuelle	4 219,00 €	6 328,00 €

TERRAINS		
Renouvellement de Concession	1 & 2 places	3 places
15 ans	132,00 €	201,00 €
30 ans	250,00 €	377,00 €
50 ans	639,00 €	958,00 €

TERRAINS	
Droits de superposition	68,00 €

Columbarium 1 ^{ère} Concession	1 ^{er} dépôt	2 nd dépôt	3 ^{ème} dépôt
30 ans	427,00 €	214,00 €	106,00 €
50 ans	766,00 €	381,00 €	193,00 €

Columbarium - Renouvellement de Concession (quel que soit le nombre d'urnes cinéraires dans la concession)	
30 ans	341,00 €
50 ans	613,00 €

Les tarifs des 2nd et 3^{ème} dépôt sont applicables pour une première concession et pour une concession renouvelée.

Columbarium 2 nd et 3 ^{ème} dépôt pour 3 concessions perpétuelles accordées en 1989 et 2000	2 nd dépôt	3 ^{ème} dépôt
	678,00 €	345,00 €

Il n'est plus possible d'accorder de nouvelles concessions de columbarium perpétuelles.

DEPOT URNE DANS LES CAVEAUX OU SUR LES MONUMENTS	
Le dépôt	86,00 €

DISPERSION DE CENDRES FUNERAIRES	
Dispersion de cendres funéraires Une plaquette visant à inscrire le nom du défunt est transmise à la famille en vue d'être apposée sur une stèle spécialement réalisée dans l'enceinte du jardin du souvenir. Les plaques gravées des nom et prénom du défunt seront commandées par la Commune pour les familles qui en feront la demande et refacturées à la famille.	63,00 €

Sur proposition de la Commission de Finances,

Où l'exposé,

Après en avoir délibéré,

L'Assemblée, à l'unanimité,

- Décide de fixer le tarif des concessions de terrain, de columbarium, de dépôt d'urne cinéraire et de dispersions de cendres funéraires au cimetière communal à compter du 1^{er} janvier 2023 dans les conditions exposées ci-dessus.

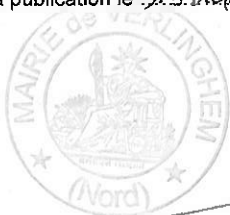
La secrétaire de séance,
Capucine MAYEUR.



Ainsi fait et délibéré.
Pour extrait conforme.

Le Maire,
Thierry BONTE.

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la transmission en Préfecture le 12.12.2022
et de la publication le 13.12.2022 Thierry BONTE, Maire.





- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : Verlinghem

Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	DEL_2022_51
Date de la décision :	2022-12-08 00:00:00+01
Objet :	Adoption tarifs concession cimetièrre au 01/01/2023
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.6 - Contributions budgétaires
Identifiant unique :	059-215906116-20221208-DEL_2022_51-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
059-215906116-20221208-DEL_2022_51-DE-1-1_0.xml	text/xml	874
Nom original :		
del_2022_51.pdf	application/pdf	124169
Nom métier :		
99_DE-059-215906116-20221208-DEL_2022_51-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	124169

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	12 décembre 2022 à 17h43min38s	Dépôt initial
En attente de transmission	12 décembre 2022 à 21h34min08s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	12 décembre 2022 à 21h40min11s	Transmis au MI
Acquittement reçu	12 décembre 2022 à 21h45min18s	Reçu par le MI le 2022-12-12